Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 078-217803212-20261030-2026_090_FIN-AU

commune de Jouars-Pontchartrain

DECISION MUNICIPALE N°2026_090_FIN

Tarif Marché de Noël

Le Maire de la Commune de JOUARS-PONTCHARTRAIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer un certain nombre de compétences au maire ;

Vu la délibération 026 _2026_ADM du 9 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées dans les conditions définies par le Conseil municipal ;

Considérant l'installation chaque année d'un marché de Noël sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

DECIDE

Article 1 : Le tarif appliqué aux exposants du marché de Noël est de 40 euros par emplacement.

Article 2 : Chaque emplacement comprend une table (environ 220 x 80 cm), 2 chaises et 1 sac poubelle.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Rambouillet et la Directrice Générale des Services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain

Le 30/10/2026

Le Maire

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 78 (Yvelines)

Thomas MENGELLE-TOUYA

Mis en ligne le 03 NOV. 2026